

## VILLE DE Lagny-sur-Marne

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 06 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 30 juin 2021, s'est réuni en séance publique le **mardi 06 juillet 2021 à 18 heures**, à l'Espace Charles VANEL, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

\* \* \* \* \*

#### SOMMAIRE

##### Nomination du secrétaire de séance

- 01 Installation de M. Bruno RYBKA en remplacement de Mme Nicole MARILLIER
- 02 PV de la séance du 06 avril 2021 (annexe 1)
- 03 Décisions du Maire
- 04 Convention d'intermédiation mise à disposition de volontaire - Service Civique (annexe 2)
- 05 Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) (annexe 3)
- 06 Présentation de la charte aux associations relative à la Laïcité (annexe 4)
- 07 Convention constitutive pour le Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) (annexe 5)
- 08 Prise en considération du projet de restructuration urbaine de l'entrée de centre-ville - secteur Foch (annexe 6)
- 09 Convention tripartite de travaux impasse des Heurteaux (annexe 7)
- 10 Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Orme Bossu"
- 11 Convention de partenariat entre collectivités territoriales - Fourniture de repas pour les écoles de Gouvernes (annexe 8)
- 12 Exonération des droits de places de voirie à caractère commercial pour l'année 2021

- 13 **Création d'un marché au sein du quartier Orly-Parc**
- 14 **Subvention aux associations - US Football Messagers**
- 15 **Programme d'action dans le cadre de la candidature au Fonds d'Aménagement Communal (FAC) (annexe 9 et 9bis)**
- 16 **Modification du tarif des activités sportives municipales pour l'année 2020/2021**
- 17 **Régime indemnitaire - indemnités horaires pour travaux supplémentaires**
- 18 **Régime des astreintes**
- 19 **Forfait mobilités durables**
- 20 **Création d'un service commun RH avec la CAMG**
- 21 **Création d'un poste en activité accessoire à la Direction Générale des Services**
- 22 **Création d'un poste en activité accessoire à la Direction des Ressources Humaines**
- 23 **Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections**
- 24 **Présentation du Plan de Formation (annexe 10 et 10bis)**
- 25 **Tableau des effectifs des emplois permanents**

### **Questions écrites**

*Maire* : M. MICHEL

*Conseillers Municipaux* : Mme FENZAR, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, M. GIRARD, Mme BREYSSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. RYBKA, M. HELFER (arrivé au point n°6), M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

*Pouvoirs* :

Mme CAMAJ	à M. GIRARD
Mme POUILLAIN	à M. JAHIER
Mme MOREAU	à Mme BREYSSE
M. HELFER (jusqu'à son arrivée au point n°6)	à M. LOPEZ

M. le Maire déclare ouverte, à 18h01, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. BLAS, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

### **N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de M. Bruno RYBKA en remplacement de Mme Nicole MARILLIER, Conseillère Municipale**

**M. le Maire.**- J'ai le plaisir de vous présenter Bruno RYBKA qui a accepté de siéger – j'en suis ravi – après avoir été sollicité à la suite de la démission de Nicole MARILLIER. Je vous propose de lui passer la parole pour qu'il se présente.

**M. RYBKA.**- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je suis Bruno RYBKA. J'ai 51 ans. J'habite à Lagny-sur-Marne depuis 18 ans. Je suis conseiller commercial au sein d'une compagnie d'assurances. Je profite de ce temps de parole pour vous remercier, Monsieur le Maire, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale pour votre soutien et vos encouragements. Je suis avec vous depuis le début ; je vous ai observés et assistés, ce qui m'a permis de connaître l'ensemble de l'équipe. Croyez-moi, c'est aujourd'hui une grande fierté d'être à vos côtés et de vous accompagner dans toutes les valeurs que nous allons développer.

**M. le Maire.**- C'est un grand mérite. Même sans être installé au Conseil Municipal, Bruno a travaillé avec l'équipe et est donc parfaitement aux faits du déroulement de notre projet municipal. Merci Bruno, je suis ravi de ta participation en tant qu'élu.

**M. LOPEZ.**- Bienvenue à Bruno. Une simple remarque. La dernière fois, l'installation de notre élu, Marc FONTAINE, était positionnée en point n°3. Aujourd'hui, ce point d'installation arrive avant le procès-verbal et les communications du Maire : y a-t-il une raison particulière ?

**M. le Maire.**- Il n'y a aucune obligation de le mettre en 1, 3 ou 10. Il est simplement plus logique d'installer le conseiller municipal dès le début du Conseil, d'autant qu'il n'est pas concerné par les communications du Maire et le procès-verbal puisqu'il n'y était pas.

**Mme SOUDAIS.**- Il y a peu, Mme Johanna BESNARD était remplacée par M. Marc FONTAINE ; aujourd'hui, Mme Nicole MARILLIER est remplacée par M. Bruno RYBKA. Nous souhaitons alerter le Conseil Municipal. Il est regrettable que des élues femmes soient remplacées par des hommes. C'est certes légal, mais cela contribue à la sous-représentation des femmes dans l'exercice des fonctions électives et cela nuit donc à l'égalité entre les femmes et les hommes.

**M. le Maire.**- Cela nuit en rien du tout. C'est la loi. C'est un sur deux. Lors de la prochaine démission dans un des groupes, ce sera un homme/une femme. C'est ainsi. C'est le fonctionnement. Si vous voulez en inventer et en proposer un autre, il faut vous présenter à des élections législatives pour être en mesure de changer la loi.

### **N°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 06 avril 2021**

**Le Conseil Municipal adopte** le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :**

**33 voix pour**

**1 abstention (M. RYBKA)**

### **N°3 - COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FAILLE.-** Concernant le marché public « approvisionnement en produits d'entretien et d'hygiène », est-il prévu l'utilisation de produits non nocifs pour la santé et l'environnement ? L'enjeu est double : d'une part, préserver la santé de nos agents d'entretien, élèves et personnels d'éducation avec une bonne qualité de l'air et d'autre part, préserver l'environnement en utilisant des produits à faible impact. Par ailleurs, est-il prévu dans ce marché l'utilisation de virucides rendus obligatoires avec la crise sanitaire mais à plus long terme ?

**Mme FENZAR.-** Depuis le début de la crise, nous sommes partis sur du bio nettoyage. Même s'il n'y a aujourd'hui plus d'obligation, nous le poursuivrons. Tout est étudié pour le conserver dans toutes les écoles.

**Mme CHAVANNE.-** Une question sur la ligne 93 au sujet du partenariat de la Ville avec le journal *La Marne*. Même si cela a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil, nous nous interrogeons sur le fait qu'un cabinet du Maire soit lié à un média local, sachant qu'aux dernières nouvelles, la convention indiquait que le journal s'engageait à une co-écriture de certains articles avec le cabinet du Maire. Certes, l'intention de donner la possibilité aux nouveaux arrivants de prendre connaissance de l'actualité est louable. En revanche, il s'agit pour la majorité d'une tribune exclusive supplémentaire payée par les contribuables. À moins que les différents groupes politiques locaux puissent se voir accorder un espace équivalent dans ce journal, il y a un doute de notre part.

**M. le Maire.-** Il y a deux choses dans les journaux.

D'une part, la liberté de la presse : elle interroge qui elle veut, s'exprime comme elle veut et relate les entretiens et faits comme elle le souhaite. C'est évident. Le journal de *La Marne* n'échappe pas à cette règle.

D'autre part, il y a les articles publiédactionnels : chacun peut communiquer comme il le souhaite. C'est précisé ; le lecteur est bien informé qu'il s'agit d'une information donnée par une entreprise ou une collectivité. Il n'y a donc aucune ambiguïté. Ce n'est pas du tout une tribune de la majorité municipale.

**M. FAILLE.-** Les points 55, 56 et 83 concernent des baux de location de divers montants. Ces sommes correspondent-elles à une mise à disposition ponctuelle de locaux à du personnel municipal ?

**M. le Maire.-** Je ne sais pas s'il s'agit de personnel municipal. Nous vous enverrons un mail avant la fin de la semaine.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### **N°4 – SECRETARIAT GÉNÉRAL – Convention d'intermédiation pour la mise à disposition de volontaires dans le cadre du Service Civique**

**M. le Maire.-** Ce sujet concerne Émilie NEILZ. Elle y a travaillé avec les services, ainsi qu'avec différentes personnes, y compris de Marne et Gondoire. Après son intervention, nous ferons une interruption de séance pour qu'elle nous présente un projet politique sur des actions touchant à la jeunesse.

**Mme NEILZ.-** Dans le cadre de la politique jeunesse et le soutien que nous souhaitons apporter à la formation des jeunes et surtout dans ce contexte particulier où les besoins en termes d'emplois et de formations sont encore plus prégnants, la Ville souhaite recruter des services civiques. Elle vous propose de passer par une convention pour la mise à disposition de deux volontaires. L'association Unis Cité nous servirait d'intermédiaire pour le recrutement de ces services civiques.

**M. le Maire.**- Il faut souligner la période très particulière, notamment pour les jeunes et ceux qui ont perdu des petits contrats (restauration, Eurodisney, etc.). La ville de Lagny – et plus collectivement, Marne et Gondoire – a décidé d'être proactive pour offrir aux jeunes des services civiques, des alternances et stages. Nous sommes en train d'inviter également toutes les entreprises – en tout cas, celles que nous connaissons – qui travaillent pour nous. Nous les informons, parce que certains dispositifs de l'État sont très puissants et financent les entreprises, notamment pour l'alternance. Ce point relève de cette démarche volontariste que nous souhaitons mener envers la jeunesse.

**Mme SOUDAIS.**- Il est noté que les jeunes volontaires seront notamment appelés à développer des actions dans le cadre de la démocratie participative. Pourrions-nous savoir ce qui est précisément prévu ?

**M. le Maire.**- C'est un champ ouvert qui n'est pas précisé pour le moment. La convention est ouverte, mais ce n'est pas encore travaillé.

**Le Conseil Municipal approuve** le projet d'accueil de personnes volontaires en service civique et **autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat, ainsi que tout document ou avenant afférent.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- Nous allons procéder à une interruption de séance pour la présentation de l'action jeunesse – il y a un document support. Avant cela, Sébastien va en quelques mots présenter un comparatif 2019/2021 des entrées du cinéma.

**M. MONOT.**- Les chiffres viennent de nous être envoyés et sont bons :

- 9 777 entrées en 2019 contre 9 065 en 2021, soit baisse d'à peine 10 %.

Au vu du contexte national, c'est très raisonnable et rassurant pour la pérennité du cinéma. L'année dernière, nous avons mis en place une opération tarifaire pour aider le cinéma. Même sans la mettre en place, on constate l'attachement au cinéma des Latignaciens et de la population environnante. Nous en sommes très contents et rassurés. Bravo au cinéma qui contribue à animer cet espace culturel si important pour notre Ville.

**M. le Maire.**- Cela redémarre vite, c'est incroyable. Passons à la présentation de l'action jeunesse.

*(La séance est suspendue à 18 heures 14.)*

### **Présentation des actions réalisées à destination de la jeunesse**

**Mme NEILZ.**- Souhaitant être un relais et un soutien pour la jeunesse fragilisée en cette période particulière, la Ville a mis en place des actions que je vais passer en revue.

#### **❖ Formations des jeunes**

- **Formations** (stages, services civiques, adultes relais, médiateurs) tant sur la ville que sur la CAMG : Augmentation d'accueil du nombre de stagiaires dans les structures
- **Chantier Jeunes** (rénovations, actions) pour valoriser l'implication citoyenne de la jeunesse et ainsi pouvoir aider les jeunes à monter des projets personnels (permis, BAFA, etc.) ou collectif (séjour, etc.)
- **Jobs d'été** sur les vacances scolaires
- **Dispositif babysitting**

#### **❖ Actions pour l'emploi**

- **Suivi et développement** des compétences des jeunes recensés par les médiateurs sociaux
- **Rencontres** bimensuelles avec des **entreprises** pour l'insertion socioprofessionnelle (offres d'emploi, dispositifs, aides, etc.) dans les équipements de la Ville (EVS, Mix'City, Totem) accompagnée d'une forme de tutorat pour les accompagner dans leurs démarches.
- **Organisation de Jobsdating**, organisation de rencontres sportives avec la Police Municipale et des recruteurs d'entreprises locales (Transdev, AMS, Sodis, Travaux publics IDF, etc.)
- **Participation à plusieurs Forums** (Rentrée SOS 100 solutions, Emploi alternance Job d'été)

### Tous ces dispositifs ont été accentués suite au contexte sanitaire

#### ❖ **Présence dans les quartiers**

- **Rencontres** Médiateurs / Police / Jeunes / Élus
- **Médiations** de rue régulières (associatives et ville), médiations nomades
- **Incitation des jeunes** à intégrer les conseils de quartier pour équilibrer les prises de parole
- **Temps d'accueil et d'écoute** mensuelle à l'EVS, Orme Bossu et au Mix'city
- Développement du **Conseil Municipal des Jeunes**
- Développement des **cafés débats**

#### ❖ **Mobilité et freins à l'emploi**

- Extensions des aides sociales :
- ✓ *Subvention carte IMAGINE'R élargie aux étudiants*
- ✓ *Bourse au permis, bourse au BAFA*
- ✓ *Pass T.A.F (Travail = Accompagnement = Formation) ; 1 emploi 1 toit...*
- Mini-stages de développement de la confiance en soi (sport, posture pro, coaching en image)
- Mise en avant du dressing solidaire

### **Animations sportives et culturelles**

- Réhabilitation de la salle de concert/spectacle « **Le Réservoir** » pour spectacles et soirées dédiés aux jeunes et/ou initiés par les jeunes
- Mise à disposition du **studio d'enregistrement** de la Maison des Jeunes
- **Sortie hors Lagny** mensuelle – Découverte d'autres régions et briser la monotonie
- Organisation mensuelle de **repas partagés** à la Maison des Jeunes
- **Soirées « Tu fé quoi ce soir »** pour les jeunes majeurs
- **Actions ponctuelles** : chasses aux œufs de Pâques, fêtes des voisins, distribution solidaire, etc.
- Sorties à l'**espace Charles Vanel** avec spectacles à destination des jeunes
- Organisation d'**événements** spécialement pour la jeunesse : soirée Post Bac, Halloween, Retro Gaming, petits dej et apéros linguistiques et bio.
- **Programme d'activités** « Vak à Lagny », « Festiv'été », Maison des Jeunes & PIJ

### **Prévention et sensibilisation**

- Développement des actions de lutte contre le **cyberharcèlement et harcèlement** dans les établissements scolaires
- Prévention de la **délinquance** (GSI, CISPD)
- Prévention du **sexisme et de la violence** faite aux femmes
- **Addictions**
- Prévention **santé**
- Organisation de stages de **self-défense féminin**
- Sensibilisation des jeunes à **l'environnement et au développement durable** à travers des ateliers/interventions. Élargissement des points de récoltes des bouchons d'amour, mois de l'économie sociale et solidaire.
- Mise en place du dispositif **promeneur du net** sur la MDJ

**M. ROULLE.-** Merci pour cette présentation. Le sujet de la jeunesse est un vaste sujet sur l'emploi et les loisirs. Je souhaite faire deux suggestions.

Une première sur la parentalité. Il est intéressant de travailler avec les parents. La tranche d'âge ne s'y prête pas forcément – ils n'ont forcément envie que les parents soient associés à leurs actions –, mais il serait intéressant de poursuivre dans les familles ce qui est mis en place par la Ville. C'est un bonus.

Une seconde – qui est un clin d'œil aux dernières élections – serait de mettre en place des actions sur la citoyenneté. Si vous touchez les 18/25 ans, il peut être très intéressant de les sensibiliser à la vie démocratique. Venir voter n'est pas forcément ingrat.

C'étaient deux remarques constructives. La jeunesse est un beau sujet.

**Mme NEILZ.-** Sur la partie parentalité, j'avais un *slide* un peu plus large sur les structures et partenaires. Je vous ai présenté les dispositifs portés par le service jeunesse, mais c'est bien plus global. Il faut souligner le travail que font le Mix'City et le service social sur la parentalité. On agit en complémentarité avec ces structures. Le travail de la parentalité est indispensable et est également mené.

**M. FONTAINE.-** Pour le volet sportif, on n'a pas vu grand-chose dans la présentation, à part les cours de self-défense.

**Mme NEILZ.-** C'est une grande part des activités dans le programme Festiv'Été. Nous proposons de nombreuses initiations sportives. Des tournois ont été organisés à plusieurs reprises avec des partenaires ou entre jeunes – je pense aux tournois de basket. Des séances de futsal sont également régulièrement organisées. Nous avons acquis, il y a quelque temps, des vélos pour permettre des sorties vélo. La partie sportive n'est pas oubliée, notamment en termes d'équipements (city stades, Street Word Out, platines de musique sur le parc des sports, etc.). Tous les équipements sportifs ont été mis à disposition de la jeunesse, car nous savons la demande très importante.

**Mme CHAVANNE.-** Merci pour cette description complète et étoffée. Je souhaitais faire une proposition que je n'ai pas eu l'occasion de faire en réunion CAAS. Le sujet fondamental de l'éducation à la gestion des écrans pourrait peut-être être inclus avec le cyberharcèlement et les promeneurs du net. La gestion des écrans est un véritable problème. Une éducation est peut-être à prévoir. Sans oublier l'analyse de l'information : on est tous noyés et perdus, notamment dans l'ère des *fake news*. Bon courage aux jeunes pour arriver à se faire une idée objective.

**M. le Maire.-** Même des moins jeunes !

**Mme CHAVANNE.-** C'est sûr. En l'occurrence, dans la mesure où cela concerne les jeunes, il faut s'y prendre rapidement. Il y a un gros volet sur l'éducation à l'information, à l'analyse et aux écrans.

**M. le Maire.-** On ne peut pas se substituer au système éducatif national ou au foyer familial. Certains phénomènes négatifs se sont accélérés avec la crise du Covid, comme l'addiction aux écrans.

**Mme NEILZ.-** C'est un besoin ressenti. Les jeunes ont tous grandi avec les écrans. L'utilisation d'Internet est pour eux très naturelle, mais paradoxalement, ils sont parfois très innocents avec une espèce de non-conscience, notamment lorsqu'ils transmettent des images très personnelles d'eux, sans se rendre compte qu'elles peuvent être diffusées. On travaille sur ce décalage entre « je suis très connecté » et « je n'ai pas conscience de la portée de mes actes ».

**M. le Maire.-** Merci beaucoup pour cet important travail collectif mené par Émilie, Sabrina et les services.

**M. FAILLE.-** Vous l'avez peut-être dit, et si tel est le cas, je ne l'ai pas entendu : combien y a-t-il de médiateurs de rue actuellement ? Par ailleurs, comment seront recrutés les 3<sup>e</sup> et les élèves de lycée pour le Conseil Municipal des jeunes ?

**Mme NEILZ.-** La Ville a quatre animateurs et deux au niveau de Marne et Gondoire. Les éducateurs de La Brèche interviennent également sur le terrain. C'est un travail en partenariat. Nous travaillons tous ensemble en coordination.

Pour le Conseil Municipal des jeunes, nous allons relancer un appel à candidature à la rentrée de septembre. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu besoin de mettre en place cette élection (nous avons 15 à 20 candidats chaque année issus de tous les établissements scolaires et quartiers). Malgré notre intervention dans les collèges, nous n'avons pas été victimes du succès. En général, nous faisons une campagne de communication avec des *flyers* et présentons le dispositif dans les établissements scolaires. Nous utilisons également les réseaux sociaux. Nous réfléchissons à la mise en place d'une petite vidéo d'anciens conseillers qui pourraient parler de leur expérience pour donner envie à d'autres de rejoindre le dispositif.

*(La séance est reprise à 18 heures 42.)*

#### **N°5 - INTERCOMMUNALITE – Candidature au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) – Modification d'un dossier**

**M. le Maire.-** C'est un correctif sur notre candidature au Contrat de Relance de Transition Écologique.

**Mme SAILLIER.-** Une candidature a été effectuée et nous avons présenté les dossiers le 6 avril 2021 lors du dernier Conseil Municipal dans le cadre du Contrat de Relance et Transition Écologique. Il convient de repasser une délibération sur un dossier afin de modifier un coût revu sur « Favoriser les transports autour des écoles ». Nous passons de 4 000 € à 2 537 € avec un autofinancement de 20 %, soit de 507 € sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la fiche ci-annexée, autoriser le maire à signer le CRTE avec l'État et tous les documents afférents, autoriser M. le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents, autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires, abroger partiellement la délibération n°4 du 6 avril 2021 pour ce dossier.

**Mme CHAVANNE.-** Nous allons voter favorablement dans la mesure où Lagny doit s'engager dans la transition écologique. Néanmoins, le Contrat de Transition Écologique est devenu entre-temps un Contrat de Relance et de Transition. On a l'impression que cela devient fourre-tout et qu'en matière de transition écologique, ce qui devait être au départ un grand projet de transition s'édulcore. À Lagny, cela devient une sorte de « *to do list* » avec des cases à cocher, un peu vidée de son sens. C'est intéressant ; il y a par exemple la mesure pour favoriser les transports doux, mettre des racks à vélos, fournir des casques, des coudières, etc. Cela incitera peut-être à prendre le vélo. Toutefois, quel parent laissera son enfant partir sur les routes de Lagny tant qu'il n'y aura pas de pistes cyclables sécurisées ? Qu'en est-il d'un réseau de voie douce, desservant les lieux scolaires, les complexes sportifs, etc. ? Nous avons abordé ces points en commission et c'est un bon début. Il serait intéressant de prendre un peu de hauteur et avoir un point plus global que des points très succincts et réduits pour peut-être plus de cohérence et d'ambition.

**M. le Maire.**- L'ambition, la cohérence et la vision globale existent au niveau de Marne et Gondoire. C'est l'essence même de notre Intercommunalité que de porter des projets communs dans l'intérêt des 20 communes, notamment avec une connotation environnementale très forte. On est dans le cadre d'une politique publique de l'État. Le gouvernement a décidé d'envoyer un message fort et rapide en demandant aux collectivités, villes et surtout aux intercommunalités de travailler à collecter à l'intérieur de leurs projets. Il faut que ce soit cohérent et cela l'est. Vous avez parlé de voies cyclables. Il y a le plan RER V. Quelques millions de l'État seront mis sur la réalisation de pistes cyclables. Tout cela relève d'une démarche de l'Intercommunalité et est très cohérent.

Il faut être aussi factuel. L'État ne nous finance pas parce que l'on est cohérent. Il nous demande d'être très clairs, précis et de détailler des actions : c'est ce que nous avons fait. Un travail colossal a été réalisé. Cela relève d'une politique globale. Ce n'est pas du tout un truc « fourre-tout » ou ponctuel.

Je vais émettre une petite critique. C'est une correction. Notre CRTE est prêt depuis longtemps. Nous aimerions que l'État le valide très vite. Celui de Marne et Gondoire et de toutes les communes l'est officieusement. Nous attendons que le préfet se positionne et le valide. Nous avons été le premier en Seine-et-Marne et un des tout premiers en France à être prêts. Nous étions prêts, non pas parce que nous travaillons plus vite que les autres, mais parce que tout un travail de réflexion avait déjà été mené, notamment à travers l'Intercommunalité.

**Mme FENZAR.**- J'interviens avec ma casquette de nouvelle conseillère départementale. L'objectif du plan Vélo 77 mis en place par le Département est de faire en sorte que tous les collégiens puissent se rendre à vélo à pied. Un plan pluriannuel d'investissement est déjà établi. Cela va donc arriver. Ils ont une année butoir où tous les collèges doivent être atteints à vélo. Pour l'instant, seuls les collégiens sont concernés, la partie des primaires ne l'est pas encore. S'agissant des racks à vélo – et j'interviens là en tant qu'adjointe aux affaires scolaires –, les écoles en sont demandeuses. C'est un premier pas très important, qui va permettre aux enfants de commencer à venir à vélo.

**Mme CHAVANNE.**- Cela va arriver et se met en place à différentes échelles. Ces questions remontent des habitants de Lagny. Je pratique moi-même le vélo : pour l'instant, il n'y a pas de rue dans laquelle je me sente en sécurité. Au niveau de Marne et Gondoire, on fait beaucoup entre les villes, en développant un réseau intercommunal. Dans la Ville elle-même, c'est peut-être en cours.

**M. le Maire.**- Il n'y a pas non plus de miracle à attendre dans notre Ville. Cela ne sera pas ultra large et pratique, parce qu'on a notre histoire. Toutefois, on peut améliorer les choses.

**Le Conseil Municipal approuve la fiche annexée à la délibération, portant sur le développement des transports doux autour des écoles, autorise M. le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents, autorise M. le Maire à demander les subventions aux différents partenaires, abroge partiellement la délibération n°4 du 06 avril 2021 pour ce dossier.**

**Adopté à l'unanimité**

## **N°6 – SECRETARIAT GENERAL – Charte des associations relative à la laïcité**

**M. le Maire.**- Nous avons déjà échangé sur une charte de laïcité.

**M. MONOT.**- La Ville souhaite montrer son attachement à ce pilier de notre République. Cette charte sera destinée aux associations, quelle que soit l'aide apportée par la Ville, qu'elle soit directe – *via* une subvention ou la mise à disposition de locaux – ou indirecte – *via* la mise à disposition de matériels.

Cette charte a été travaillée avec Jean-Marc WACHOWIAK – que nous remercions – en charge avec moi des associations. Nous nous sommes inspirés de plusieurs chartes préexistantes (ville de Trappes, Région Île-de-France de Valérie Péresse et celle du Secrétariat à l'État égalité femmes/hommes lorsque Marlène SCHIAPPA était Secrétaire d'État) ; donc un large panel de la vie politique française.

Nous avons souhaité mettre en avant cette charte davantage comme un garde-fou, sans pour autant être excessif. Nous avons notamment retiré tout ce qui était festif. Comme je l'ai dit en Commission, les fêtes sont des moments de partage, nous n'avons donc pas souhaité les exclure. Cette charte est signée par toutes les associations, qu'elles soient subventionnées ou non.

**Mme SOUDAIS.**- En Commission, il avait été demandé à la majorité ce qui la motive à présenter aux associations une charte relative à la laïcité. Les chartes permettent de remplir un vide juridique. Or, concernant la laïcité, il n'y en a pas. La loi de 1905 est claire. Elle repose sur deux principes : la République assure la liberté de conscience et par là même son corollaire, la liberté de culte. Son autre principe est qu'elle ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte.

Vous écrivez dans la charte que la laïcité nous tient à cœur, notamment parce qu'elle – je cite – *contribue à l'égalité et notamment celle entre les femmes et les hommes*. C'est une mauvaise interprétation de la laïcité, qui conduit même parfois, au contraire, à discriminer les femmes. La laïcité n'a jamais garanti l'égalité des sexes, sinon comment expliquer le retard français par rapport aux pays du Nord de l'Europe qui n'étaient pas laïques concernant la possibilité pour les femmes d'être autonomes et sinon comment expliquer que les grands laïcs que nous sommes laissent progressivement le Conseil Municipal se vider de ses femmes ? Si toutefois la défense de la laïcité à Lagny vous intéresse, plutôt que d'écrire une charte, faites vivre l'égalité et portez une attention accrue à la mixité sociale pour que les gens puissent se sentir toutes et tous membres d'une même communauté. De ce point de vue, pour les jeunes de notre Ville, les actions présentées par Mme NEILZ nous paraissent plus convaincantes.

**M. le Maire.**- Nous comprenons votre engagement et pourquoi vous refusez la charte de la laïcité. C'est votre droit.

**M. MONOT.**- Nous mettons un garde-fou sur cette question. Si la laïcité ne protège pas l'égalité femme-homme, je rappellerai qu'au moment où le droit de vote a été donné aux femmes, l'un des principaux arguments utilisés était de dire que si les femmes votaient, elles allaient voter comme le curé.

**M. le Maire.**- Merci pour ce point d'histoire.

**M. FAILLE.**- Je tiens à signaler que s'il y avait eu un vote, il n'y aurait pas eu de vote contre cette charte, au contraire. Depuis plusieurs mois, de nombreuses collectivités mettent en place de telles chartes. La laïcité fait partie des principes sur lesquels repose la République française. Dans l'objectif de neutralité des institutions vis-à-vis des religions, elle s'applique donc de fait aux agents et aux élus. C'est pourquoi nous trouvons plus pertinent de faire signer une charte de respect des valeurs de la République où les principes de liberté, égalité et fraternité seraient beaucoup plus centraux, la laïcité étant un des outils pour faire respecter ces valeurs.

**M. FONTAINE.**- J'interviens au nom de Romain, qui avait fait ses remarques pendant la préparation de ce Conseil Municipal. Objectif Lagny votera pour cette charte. Néanmoins, comme Romain l'a évoqué en Commission, il est regrettable dans notre société de devoir arriver à faire signer une charte pour rappeler les principes élémentaires de laïcité de la République.

Romain tenait à remercier M. MONOT d'avoir pris en compte les remarques dans le texte. Après réflexion, nous nous demandons quelles seront les modalités de constatation des infractions à la charte ? Qui sera compétent en matière d'application des sanctions, etc. ?

**M. MONOT.**- Avant que ce ne soit opposable d'un point juridique, c'est vraiment un garde-fou. Si nous constatons que des adhérents d'une association ne respectaient plus les principes élémentaires de notre République, nous discuterions avec elle – le but est toujours de discuter avec les associations avant d'aller à la sanction – pour pouvoir faire appliquer cette charte.

**M. le Maire.**- Toutes les associations sont soutenues par la Ville, d'une manière ou d'une autre (subventions, prêt de locaux et de matériels, etc.). Si l'une d'entre elles n'était pas respectueuse de cette charte, nous ne la soutiendrions pas. Ce n'est pas une sanction administrative ou pénale. Nous affichons avec force des principes à respecter.

Le mandat associatif est très divers et peut parfois déraiser – c'est arrivé, y compris à Lagny. Nous avons un document de référence. Il n'y a pas de vote. C'est uniquement une présentation.

**Le Conseil Municipal prend acte de la charte des associations relative à la laïcité.**

### **N°7 - REGLEMENTATION – Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) – Convention constitutive**

**M. le Maire.-** Certaines communes de Marne et Gondoire sont équipées d'un Centre de Surveillance Urbain, qui est une pièce sécurisée. Les personnels qui visionnent les images sont assermentés. Ils suivent les images et font fonctionner le dispositif de vidéoprotection.

Lagny est équipée depuis maintenant trois ans d'un Centre de Surveillance Urbain, tout comme Montévrain et Bussy-Saint-Georges. L'idée de l'intercommunalité est de le mettre à disposition des communes avoisinantes pour éviter de multiplier les sites – cela représente un coût – et d'être plus efficace en élargissant la vidéoprotection.

**M. CHAUVEAU.-** La vidéo protection intervient en complément à l'action des forces de police, d'assurer la sécurité des habitants, des commerçants, ainsi que des visiteurs de la Ville. Les caméras de vidéoprotection complètent les démarches de prévention en dotant les services d'un outil complémentaire de gestion de l'espace public permettant d'intégrer la dimension sécurité dans la réalisation des projets et des aménagements urbains.

Dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens, la vidéoprotection permet de mieux répondre aux demandes de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité. La vidéoprotection intègre un système de caméras dédié à la protection des biens et des personnes. L'exploitation des images est renvoyée *via* un réseau sécurisé à un Centre de Supervision Urbain, dit CSUI.

La ville de Lagny-sur-Marne a mis en place une première tranche d'équipements de vidéoprotection sur la commune, soit 28 caméras implantées.

Dans le cadre de la réhabilitation du poste de police municipale, elle s'est dotée d'un Centre de Supervision Urbain (CSUI), situé 4 avenue du Général Leclerc, afin de permettre un suivi en temps réel des images renvoyées, volontairement évolutif pour faire face à une augmentation du nombre de caméras à visionner.

S'est vite imposé l'intérêt de visionner la vidéoprotection mise en place en 2016 autour du Pôle Gare, équipement d'intérêt communautaire dont les 14 caméras sont implantées sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Pomponne.

Lors d'échanges renouvelés en Bureau Communautaire, les Maires des communes riveraines de Lagny-sur-Marne telles que Thorigny-sur-Marne, Pomponne mais aussi Saint-Thibault-des-Vignes ont émis le souhait que les images de leurs caméras, déjà installées ou à venir, soient également reportées sur ce CSUI, qui prendrait ainsi une dimension intercommunale.

Ces échanges ont donné lieu à la délibération n°2019/117 du conseil communautaire du 9 décembre 2019 portant reconnaissance au CSUI situé à Lagny-sur-Marne du caractère d'équipement intercommunal lui permettant de visionner, outre les images des caméras de Lagny-sur-Marne, celles du Pôle Gare dans un premier temps puis celles des communes qui solliciteraient leur rattachement.

Une convention est nécessaire pour fixer les modalités de gestion du CSUI chargé d'exploiter les images du réseau de caméras implantées sur le territoire de la CAMG.

Je rajouterai que pour l'instant la brigade de Marne et Gondoire est constituée d'une équipe mixte : autant d'hommes que de femmes.

**M. le Maire.-** Merci de cette précision.

**M. LOPEZ.-** Nous avons deux interrogations sur cette convention constitutive du Centre de Surveillance Urbain Intercommunal.

D'abord, il y a pour nous un problème d'attribution des missions et effectifs. Initialement, comme indiqué dans ce point, c'est la ville de Lagny qui a financé – peut-être pas intégralement, mais en très grande partie – ce nouveau bâtiment et Centre de Surveillance. Qu'en est-il de la répartition des coûts du fait de l'utilisation de ce Centre de Surveillance de manière partagée avec les autres communes ?

Ensuite, il est noté dans la convention que les 4 SVP de la brigade rurale intercommunale, initialement à but environnemental, si je ne dis pas de bêtise, auraient pour mission d'être derrière les caméras. Cela nous pose question par rapport à leur mission initiale pour l'Intercommunalité.

**M. le Maire.-** En termes d'investissement, la répartition des coûts est très simple : ce sont toujours les villes qui portent les investissements. C'est par exemple le cas pour la médiathèque et pour le conservatoire : ils ont été financés par Lagny. Ensuite, les villes et l'Intercommunalité décident de mutualiser un certain nombre de choses. Les villes mettent gratuitement à disposition les équipements, mais tout le fonctionnement est payé par l'Intercommunalité.

Les personnes seront payées par leur employeur, Marne et Gondoire, puisque l'on est dans un Centre de Surveillance Urbain Intercommunal, mais les communes rembourseront au prorata du nombre de caméras. S'il y a 100 caméras dont 70 à Lagny, elle paiera 70 % et les 30 autres pourcents seront payés par les autres communes. C'est une équité dans le fonctionnement.

C'est différent sur la brigade rurale. Il s'agit d'une brigade de terrain. Les effectifs mis à disposition font partie de la brigade rurale. Ce ne sont pas des gens que l'on enlève du terrain mais des embauches supplémentaires. Ils sont spécifiquement formés et sont derrière les caméras. Ils font partie de l'entité brigade rurale, mais ne sont pas enlevés aux effectifs de terrain. C'est la loi : on ne peut pas mettre des personnels payés par Lagny dans le CSU, c'est interdit.

**M. LOPEZ.-** On a l'impression dans la façon dont c'est rédigé dans la convention que la globalité des effectifs (les 4 SVP constituant la brigade rurale) serait utilisée.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas le cas.

**Mme SOUDAIS.-** Nous réaffirmons notre opposition au système de vidéosurveillance qui nous semble un gâchis financier et une technologie intrusive, mais nous sommes pour une mutualisation des moyens entre communes et c'est l'unique raison pour laquelle nous voterons pour ce point.

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du CSUI, qui en fixe les modalités de gestion, de mise en œuvre, notamment concernant les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité du service, ainsi que ses avenants et tout document afférent.**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :**

**31 voix pour**

**3 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, M. FONTAINE)**

## **N°8 – URBANISME - Prise en considération du projet de restructuration urbaine de l'entrée de centre-ville-secteur Foch**

**M. le Maire.-** Nous avons déjà parlé de ce secteur Foch. Il s'agit de l'entrée ouest du cœur de ville. Un certain nombre de fonciers vont muter, car laissés en déshérence ou peu utilisés et que les propriétaires sont vendeurs.

Je l'ai déjà dit ici en Conseil Municipal, la Ville est plus qu'attentive et veut être partie prenante dans la qualité des projets. Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures ; je vais vous en proposer d'en prendre une encore plus forte, mais plus simple à exécuter. Son objet est de pouvoir s'opposer à un projet

qui serait plus ou moins conforme au PLU, mais pas en accord avec le projet global que la Ville est en train de définir. Pour définir un projet global, nous avons missionné un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Marne et Gondoire Aménagement, que préside Jacques AUGUSTIN, en charge de piloter l'ensemble de ce sujet. S'agissant d'un projet d'urbanisme, il faut des spécialistes, car c'est assez compliqué.

Je vous demande de prendre cette mesure, parce qu'un permis de construire a déjà été déposé, sans accord et discussions préalables avec la Ville. Normalement, le promoteur rencontre le propriétaire de foncier souhaitant vendre. Ils se mettent d'accord et se lient par une promesse. C'est la partie privée, cela ne nous regarde pas spécifiquement, même si cela génère une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) qui nous permet éventuellement de préempter. D'ordinaire, le promoteur se rend aux services d'urbanisme de la Ville et travaille pour avoir un projet qui nous convient. Or cela ne s'est pas passé ainsi. Le promoteur a déposé son permis de construire, sans demander l'accord de la Ville. Nous avons parallèlement engagé une procédure de préemption, aujourd'hui discutée au tribunal. Même si l'on a gagné la première manche, le pétitionnaire a toujours la possibilité de faire appel.

Pour éviter ce type de situation, je vous propose de prendre un périmètre d'étude qui nous permettra de faire un sursis à statuer si un permis était déposé. Cela peut permettre de figer le projet pendant une période de 2 ou 3 ans ; on peut dire que l'on veut discuter et demander que le permis de construire ne soit pas déposé. C'est très important, car nous définissons très précisément depuis déjà quelques mois déjà – et cela va prendre encore quelques mois – ce que nous voulons entre la rue Gambetta, la rue Vacheresse et le parking Foch. Pour ceux qui ont eu le bonheur de lire nos programmes électoraux, il y a un projet. Ce dernier est en train de se construire avec une rénovation de la rue Vacheresse et de la Place du Marché au Blé. Il n'est pas question de laisser là s'implanter des choses hétérogènes pas cohérentes avec le projet. Cet outil peut nous permettre, au cas où, de nous opposer à une demande d'obtention de permis de construire que j'appellerais « sauvage », en tout cas non discutée au préalable avec la Ville.

**M. FAILLE.**- Avant tout, je tiens à remercier personnellement Mme CAMAJ qui s'occupait de ce dossier et avec qui j'ai eu le plaisir de travailler cette première année en Commission urbanisme. Je la remercie pour sa pédagogie et sa gentillesse en Commission. Sa démission est regrettable.

Nous avons précédemment voté pour le PAPAG et voterons pour ce point. Toutefois, ce projet de restructuration est loin d'être anodin. Il va transformer durablement notre entrée de ville. Sa mise en œuvre doit absolument impliquer les habitants volontaires afin que chacun puisse s'approprier les enjeux et formuler des propositions concrètes. Est-il prévu de faire participer les habitants à l'élaboration du projet de façon plus implicative qu'une simple consultation publique quand elle sera prévue ?

**M. le Maire.**- La forme n'est pas définie. Je suis d'accord avec vous : ce projet doit susciter une adhésion. Je n'ai pas dit une co-construction. Soyons clairs. Ces sujets sont d'une complexité technique extrême et pas seulement politique. En tant que décideurs politiques, élus, nous devons être éclairés par des spécialistes.

Nous avons adopté cette démarche depuis 2014, notamment dans le quartier Saint Jean. Chaque fois que nous attribuons un lot, nous le soumettons à une commission. Des architectes et promoteurs viennent défendre leur projet. Une décision collégiale est prise. Les représentants ne sont uniquement des élus, il y a également des conseillers de quartiers, des représentants d'associations de sauvegarde des quartiers, etc.

Sans vouloir préjuger de la méthode que nous voulons utiliser – nous ne l'avons pas discutée avec la majorité municipale –, je suis plus que favorable à une très large concertation. Ce sujet – vous l'avez souligné – est d'une importance capitale, mais pas seulement pour le quartier, il aura aussi un impact sur tout le cœur de ville, notamment sur la circulation. En même temps que la réflexion sur ce projet, une étude de circulation globale sur le cœur de ville est lancée. Rien n'est tranché pour le moment.

**M. HELFER.**- À mon tour de remercier Monique CAMAJ pour la qualité d'animation de ses commissions, ses qualités pédagogiques et son sourire. C'était toujours très agréable d'assister à ses commissions.

Comme elle l'a évoqué lors de la dernière Commission, ce changement de procédé venait du fait qu'un projet global semblait commencer à émerger des réflexions. Quand la réflexion de ce projet pourrait-elle nous être présentée ?

**M. le Maire.**- D'ici à la fin de l'année. Nous ne vous présenterons pas un projet bouclé, mais des orientations de choix (densité, hauteur, espace, lieu, etc.). Le travail ne sera pas abouti, mais commencera à être construit d'ici à la fin de l'année.

**Mme CHAVANNE.**- D'un point de vue technique, les commissions sont vraiment intéressantes et enrichissantes. On n'a pas vraiment de vision globale en commission. Un projet de la restructuration de la rue Vacheresse et du centre-ville est en cours. Les projets devraient nous être présentés en commission pour savoir pour quelle raison on vote ou non. C'est plutôt une petite remise en question de la façon dont sont faites les commissions. Ce sont des petits points techniques. Les commissions seraient le lieu de concertation pour nous présenter les pistes en termes de projets urbanistiques du centre-ville. On ne parle pas de co-construction mais d'avoir l'avis de tout le monde.

**M. le Maire.**- Les commissions municipales sont ciblées sur les délibérations du Conseil Municipal. Je vous ai expliqué le contexte, mais le vote est sur un petit bout du contexte.

Le contexte peut vous être présenté en Conseil Municipal. Des plénières, c'est-à-dire des Conseils municipaux à huis clos sans public et sans vote, peuvent être organisées. Il y a également des réunions publiques. Ce projet est d'une importance capitale car il engage la Ville pour des décennies. Il sera présenté, discuté et éventuellement amendé. D'ici à la fin de l'année, la majorité municipale doit décider des axes, pas du projet dans son détail, des grandes lignes politiques :

- Quel sera le nombre de logements ?
- Quelles seront les hauteurs ?
- Quel type d'activités ?
- Pourquoi ouvrir de telle ou telle manière sur la rue Vacheresse ?
- Comment connecter avec le Parc Saint Jean ?
- Comment faire en sorte que la rue Gambetta ne soit pas simplement un couloir entre deux rangées de voitures où les bus se coincent ?

Toute une problématique doit être prise en compte et des choix doivent être faits. Rien n'est évident. Nous chercherons un consensus. L'unanimité n'existant pas dans ce genre de choix, il sera ce qu'il sera. En tout cas, il y aura un véritable travail collectif à mener.

**Le Conseil Municipal décide** de prendre en considération le périmètre d'étude « Entrée de Ville » concernant l'îlot du centre-ville dit « secteur Foch » incluant les parcelles suivantes : AK 242, AK 260, AK 226, AK 357, AK 306, AK 222, AI 222 ; **décide** d'instituer sur le secteur déjà précisé dans la présente délibération et figurant en annexe un périmètre de sursis à statuer qui pourra être opposé chaque fois que nécessaire à l'encontre de toutes demandes d'autorisations relatives à l'occupation ou à l'utilisation des sols (travaux, constructions, installations, etc.), **autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et qu'une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**Adopté à l'unanimité**

## **N°9 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Convention tripartite de travaux impasse des Heurteaux**

**M. JAHIER.**- Pour rappel, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a la compétence de l'assainissement. Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, l'assainissement de l'impasse des Heurteaux doit être mis aux normes. Cela nécessite de pouvoir pénétrer sur des parcelles privées.

Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite entre l'Intercommunalité, la Ville et les propriétaires. La convention figure en annexe. Les travaux d'assainissement seront réalisés par

L'intercommunalité et la commune mettra en place l'éclairage public et la réfection de la voirie, une fois que les travaux d'assainissement réalisés.

**Le Conseil Municipal approuve le projet de convention relative à la réalisation des travaux d'assainissement, d'éclairage public et de voirie impasse des Heurteaux et autorise M. le Maire à signer la convention et tout document s'y rattachant.**

**Adopté à l'unanimité**

**N°10 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Demande de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Orme Bossu » :**

**M. JAHIER.**- Nous sommes en train de faire des travaux sur l'arrêt Orme Bossu situé boulevard Georges Pompidou, à hauteur de l'école Orme Bossu. Cet endroit est très dangereux ; d'ailleurs, un accident assez sérieux a déjà eu lieu, et plusieurs quasi-accidents avec des piétons qui traversaient. Nous allons faire un îlot central pour sécuriser cette rue piétonne ; cet îlot permettra un refuge pour les piétons. Sa réalisation nécessite de décaler de quelques mètres les arrêts de bus existants. Ces arrêts de bus n'étaient pas aux normes en termes d'accessibilité, nous en profitons pour le faire.

Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention à Île-de-France Mobilité, qui finance les mises en accessibilité des arrêts de bus Île-de-France à hauteur de 70 %.

**Le conseil municipal approuve le projet de déplacement de l'arrêt de bus « Orme Bossu », accepte de porter la maîtrise d'ouvrage, dit que les crédits sont inscrits au budget, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès d'Île-de-France Mobilités et à signer tout document nécessaire au projet.**

**Adopté à l'unanimité**

**N°11 – DIRECTION DES RYTHMES DE L'ENFANT – Convention de partenariat entre collectivités territoriales – Fourniture de repas pour les écoles de Gouvernes**

**M. le Maire.**- Nous avons déjà une convention de partenariat avec la ville de Gouverne. Il s'agit de définir les prix et conditions de repas fabriqués dans notre cuisine centrale.

**Mme FENZAR.**- Nous avons ce partenariat avec Gouverne depuis 2020 car leur prestataire les avait lâchés du jour au lendemain. Nous avons déterminé cette convention avec un tarif bien précis. Nous avons fait 9 050 repas, soit une cinquantaine de repas par jour. Il s'agit de reconduire cette convention cette année. En parallèle, nous menons actuellement un audit au niveau de la cuisine centrale pour voir si nous sommes opérationnels en termes de fonctionnement, s'il y a des moyens d'améliorer et des possibilités de rendre ce service à d'autres communes. Nous renouvelons la convention telle quelle, en attendant d'avoir le résultat de l'audit et de pouvoir se projeter de manière plus générale.

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Gouvernes concernant la fourniture de repas pour leurs écoles, ainsi que tout document ou avenant afférent.**

**M. FONTAINE.**- La ville de Gouverne paie à la ville de Lagny 2,50 € par repas ; quel est le prix perçu par la Ville de ces administrés ?

**M. le Maire.**- Je ne connais pas exactement le prix de vente, mais c'est forcément plus cher. Dans les prix de repas, il y a deux parties distinctes : « fourniture, transformation, cuisine » et « service ». D'ailleurs, la partie « service » coûte plus cher que la partie de production. Nous avons proposé à Gouverne le coût direct. Il n'y a pas de marge entre les collectivités. Eux ont leur tarification, que je ne connais pas dans les détails.

Un audit est fait aujourd'hui, car le but est de pérenniser cette cuisine centrale. Nous faisons ce choix. Il a un certain coût. Nous privilégions la qualité et la possibilité d'appliquer un certain nombre de politiques touchant à l'alimentation des enfants. Certains de nos collègues de Marne et Gondoire sont très intéressés par cette démarche à tel point qu'ils nous demandent de leur fournir des repas. Le but de cet audit est également de connaître notre capacité de production. Elle est aujourd'hui largement suffisante pour produire pour nos écoles mais jusqu'où peut-on aller ? L'idée n'est pas de démunir nos écoles pour en fournir d'autres. Le résultat de l'audit est prévu pour fin octobre. Nous pourrons alors prendre des décisions et faire des propositions à nos villes collègues.

**M. LOPEZ.**- Je confirme ce qui a été dit lors de la Commission affaires scolaires. Tant que l'audit n'est pas fait, je comprends que l'on attende plus de détails. Toujours est-il que nous souhaitons à terme pratiquer la même grille tarifaire aux élèves de Lagny et de Gouverne à partir du moment où la cuisine centrale fournit Gouverne et Lagny. Aujourd'hui, un tarif unique 2,50 € est appliqué à Gouverne. Nous espérons que ce sera à terme uniformisé.

**M. le Maire.**- Il y a deux choses : le coût et la politique que l'on met derrière. À Lagny, on vend des repas à certaines familles moins chers que leur coût. C'est un choix politique social. On se comportera avec les collectivités comme un fournisseur à un client, en définissant notre coût. Ils prendront ou non. La politique de chaque ville peut être différente. Nous avons tout de même des repas à 1 €.

**M. LOPEZ.**- Tout à fait. Nous avons cette chance d'avoir une cuisine centrale. À mon sens, il faut être dans un intérêt de partage des avantages et donc des pratiques tarifaires. Effectivement, cela dépend des politiques sociales de chaque commune. Si d'autres communes sont volontaires et ont besoin de profiter de notre cuisine centrale, il faut leur appliquer des tarifs correspondant à une certaine réalité des coûts.

**M. le Maire.**- Oui, c'est une règle.

**M. FAILLE.**- Ma première question était similaire à celle du groupe Objectif Lagny. Je pose donc ma deuxième, qui n'est pas directement sur ce point, mais je profite de la présente de Mme FENZAR pour revenir sur un point abordé en commission.

Je remercie Mme la Directrice pour son animation lundi dernier. Ma question porte sur les commissions avec les représentants de parents d'élèves (cantine, communication, périscolaire, portail famille, travaux et cadre de vie) que nous avons mises en place en février. Quand leur création sera-t-elle effective ? *A priori*, elles ne se sont pas encore réunies. Un délai est-il prévu ?

**Mme FENZAR.**- Il y a peut-être eu un problème de communication. Ces commissions ont déjà commencé. Deux commissions cantine se sont tenues, mais elles sont à destination des représentants de parents d'élèves. L'idée est d'échanger avec eux sur leurs besoins et ressentiments par rapport aux enfants. Lors de la première commission, nous avons expliqué ce que nous voulions mettre en place et lors de la seconde, nous avons fait un état des lieux. Tout va très bien. Nous sommes assez satisfaits. Les représentants de parents d'élèves ont bien eu leur commission.

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Gouvernes concernant la fourniture de repas pour leurs écoles, ainsi que tout document ou avenant afférent.**

**Adopté à l'unanimité**

## **N°12 – COMMERCE – Exonération des droits de places de voirie à caractère commercial pour l'année 2021**

**M. ZOUAOUI.**- À Lagny, de nombreux commerces utilisent la voirie, le domaine public pour étendre, élargir leur commerce par l'installation de différentes choses (terrasses ouvertes, fermées ou encore des stops-trottoirs). Afin de continuer la politique engagée en 2020, la commune souhaite soutenir davantage et encore le commerce local, fortement impacté par la crise sanitaire. La Ville souhaite exonérer les

commerces occupant le domaine public de cette redevance pour l'année 2021. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette exonération.

**M. le Maire.**- Quel montant cela représente-t-il ? J'avais en tête quelques dizaines de milliers d'euros.

**M. ZOUAOU.**- Environ 17 000 €. Cela représente une belle somme tout de même.

**M. LOPEZ.**- Vous savez à quel point nous défendons le commerce de proximité. La place occupée par les terrasses ayant particulièrement progressé – nous nous en réjouissons à 100 %. Toutefois, il faut rester vigilant à ce que l'espace public permettant aux piétons de se déplacer ne soit pas totalement oblitéré par la surface privée des terrasses. Nous avons eu plusieurs retours en ce sens. Il s'agit maintenant de tâcher d'avoir un certain équilibre entre les l'occupation et les déplacements pour permettre une certaine fluidité aux piétons.

**M. le Maire.**- Nous sommes très attentifs à ce que l'espace public soit partagé par tous, mais surtout par la vie. Les terrasses de restaurants, c'est la vie, mais les personnes âgées également. Nous cherchons toujours des équilibres entre ces deux, qui sont parfois des contraintes à gérer.

**Le Conseil Municipal approuve** l'exonération de la redevance pour les commerces qui occupent le domaine public, pour l'année 2021.

### **Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- Avant de repasser la parole à Hocine ZOUAOU, je voulais dire un petit mot sur les aides que la Région a accordées, en association avec les intercommunalités de l'Île-de-France.

Nous avons décidé, avec Valérie PECRESSE, il y a environ un an et demi, au début de la crise Covid, de mettre en place un Fonds Résilience créé par la Région, la Banque des Territoires, la Métropole du Grand Paris, les intercommunalités et Marne et Gondoire, qui a participé autour de 300 000 €.

Les toutes petites entreprises unipersonnelles (jusqu'à maximum 10 employés) étaient la cible, car elles n'étaient pas vraiment dans le cadre du soutien de l'État. Ce fonds a eu un succès colossal et a permis de sauver bon nombre d'entreprises. La Région le propose, mais je proposerai au nom de Marne et Gondoire au prochain Conseil communautaire que ces prêts soient transformés en subventions pour ne pas tuer ces entreprises après la crise. Toutes ne seront pas remises. Si vous leur réclamez de rembourser un emprunt, vous les tuez. Elles auront survécu artificiellement quelques mois, mais ce n'est pas ce que nous voulons : nous voulons qu'elles perdurent. Ce sera une des aides en direction de l'activité économique. Elle ciblera les petits commerçants et tout ce qui touche à la restauration (bars, etc.).

### **N°13 – COMMERCE – Création d'un marché au sein du quartier Orly Parc**

**M. ZOUAOU.**- Ce sujet me tient à cœur. Nous avons ce souhait depuis plusieurs années. Nous sommes fiers du marché de Lagny-sur-Marne. Il rayonne beaucoup sur notre région. Aujourd'hui, la ville de Lagny-sur-Marne souhaite compléter l'offre commerciale sur son territoire en créant un marché sur Orly Parc. La population de ce quartier excentré pourrait ainsi bénéficier d'un service de proximité essentiel répondant à ses attentes.

Ce projet repose sur une demande récurrente des habitants, notamment à travers les conseils de quartiers. Nous relançons régulièrement sur cette prestation qui serait nécessaire au quartier d'Orly Parc mais pas uniquement, car d'autres quartiers pourraient également être intéressés par cette offre supplémentaire.

Après étude, la Ville s'oriente vers une gestion en régie municipale. Ce marché proposera l'implantation d'environ 32 exposants une fois par semaine, le samedi matin.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code général des collectivités territoriales, les organisations professionnelles intéressées ont été consultées pour avis.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création de ce marché.

**M. ROULLE.**- C'est une proposition. Le projet de créer un marché place Marcel Rivière au sein du quartier Orly Parc est intéressant. En page 14, vous indiquez que ce projet repose sur une demande récurrente des habitants, notamment à travers des conseils de quartiers. Nous avons également porté ce projet. Après étude, vous prévoyez 32 exposants. Parmi ces exposants, nous proposons de réserver un emplacement pour une association œuvrant dans le lien social – cela permettrait justement d'associer les habitants – type café solidaire afin de créer un espace convivial, tout en proposant une information pour l'accès aux droits et à des services de solidarité. On peut observer ce type d'emplacement sur d'autres marchés. Par ailleurs, prévoyez-vous des horaires de transports publics plus fréquents aux heures de ce marché le samedi matin ?

**M. le Maire.**- Il y a déjà beaucoup de locaux dans le quartier. Il n'y en a peut-être pas assez, mais il faut tout de même mesurer. Le marché est normalement une offre commerciale qui doit être distincte de l'offre proposée le mercredi, le vendredi et le dimanche, qui ne correspond d'ailleurs pas aux besoins et aux moyens des habitants du quartier. Je n'ai pas d'opposition particulière à la proposition, mais ce type de service existe déjà, notamment sur Orly avec Mix'City.

**M. ZOUAOU.**- Je reviens sur les transports.

Le maillage de transport en commun est assez important à Lagny. La ligne 37 A et B n'était que dans un sens, mais depuis deux ou trois ans, nous avons fait en sorte – notamment grâce à Patrick JAHIER – qu'elle soit dans les deux sens. Ceux du quartier seront proches et les autres pourront utiliser les bus sans aucun problème ou même leur voiture (des stationnements largement sont accessibles à quelques minutes à pied).

**M. ROULLE.**- Vous parliez de Mix'City, Monsieur le Maire, et dans notre idée, il y a forcément un clin d'œil à Mix'City. Peut-être pourrait-on profiter d'un marché. Ce n'est pas forcément le cadre le plus convivial lorsqu'il pleut et fait très froid à certaines périodes de l'année. Cela pourrait permettre de toucher une partie de la population pas touchée par Mix'City où il faut rentrer ; là, on est sur un marché. C'est une proposition d'action en plein air. Vous avez parlé de locaux mais pas moi. C'est un emplacement que l'on observe ailleurs. Il n'y a rien de créatif. Il y aurait en tous les cas quelque chose à faire.

**M. le Maire.**- La porte n'est pas fermée. De toute façon, on va apprendre en marchant. C'est tout nouveau. On avait pris le soin de prééquiper la place. Il n'y a pas de gros travaux à faire mais un peu d'installations. On va regarder les attentes des gens. On peut prendre en compte cette suggestion.

**M. LOPEZ.**- Nous avons déjà évoqué le sujet, donné des avis et fait des suggestions en Commission commerce. On pourrait émettre toutes les réserves et craintes du monde, la position d'Objectif Lagny est très claire : il faut le tenter. Avançons sur le sujet. J'insiste de nouveau sur la nécessité d'une communication très efficace sur toute la commune pour favoriser la mixité entre les quartiers.

**Le Conseil Municipal approuve** la création d'un marché au sein du quartier Orly Parc, le samedi matin, qui proposera l'implantation de 32 exposants.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N°14 - AFFAIRES SPORTIVES – Subvention à l'association US FOOTBALL des Messagers – Demandes de subventions**

**M. GIRARD.**- Ce club a déposé sa demande de subvention bien en retard : il devait le faire pour le 13 décembre mais l'a déposée en mars. Il rencontrait des difficultés internes au sein de la direction ce club. Depuis, tout s'est arrangé et est rentré dans la légalité. L'association sollicite une demande de 30 000 €. Après examen en commission et en accord avec le club, la commission a décidé de lui accorder une subvention de 20 000 €.

**M. le Maire.**- C'est pour accompagner l'usage du synthétique. Beaucoup d'investissements ont été faits sur ce club. Il le mérite. Il a beaucoup d'adhérents. Je tiens à remercier Dominique GIRARD pour son intervention bienveillante qui a aidé les instances à se mettre d'accord et à élire un président.

**M. HELFER.-** Il me semble que l'on avait dit en commission que la différence entre la subvention demandée et accordée restait budgétée au cas où l'association en aurait besoin. Ce n'est pas mentionné au point. Pouvez-vous me confirmer que cette différence de 10 000 € reste provisionnée si le club en faisait la demande ?

**M. GIRARD.-** La ligne budgétaire existe toujours pour la totalité des subventions sportives. Si une association sportive (club de foot ou autre) rencontrait des problèmes, nous aurions toujours la possibilité de faire une décision modificative.

**M. HELFER.-** Merci pour votre intervention auprès de l'association.

**M. le Maire.-** Tout le monde est heureux, c'est fantastique !

**M. AUGUSTIN.-** La trésorerie de ce club est totalement confortable. Elle peut donc redémarrer ses activités en septembre.

**Le Conseil Municipal approuve** la subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000€ à l'association US Football des Messagers.

**Adopté à l'unanimité**

### **N°15 - AFFAIRES SPORTIVES – Définition du programme d'action pour le Fonds d'aménagement communal (FAC)**

**M. le Maire.-** Un gros projet est en cours de dépôt de permis de construire avec la création d'un nouveau club de tennis sur le parc des sports. Le foncier est disponible. Le projet est financé à condition que l'on obtienne les subventions du Département. Ce projet intégrera un restaurant. Une consultation va être mise en place pour trouver un délégataire. Il y aura trois courts couverts, du paddle, etc.

Ce projet est à la hauteur des besoins d'un club contraint depuis des années, parce qu'il n'a pas l'espace et les installations pour se développer. Les clubs sportifs ou autres ont parfois du mal à trouver des adhérents. Là, ce n'est pas le cas. On est en manque d'installations sur notre territoire. Nous pensons à donner un coup de pouce depuis longtemps. Ce complexe est sur les rails. Il y a un certain nombre de financements, notamment un important du Département. Nous avons choisi de mobiliser la ressource du Département sur ce sujet. Nous en parlerons tout à l'heure, Bouchra, et je ne doute pas que nous serons bien accompagnés de par tes nouvelles fonctions et notamment ta vice-présidence au sport. Nous devons aussi ne pas trop traîner, car lorsque des dispositifs de financement sont mis en place, l'enveloppe n'est en général pas suffisante pour tout le monde. Il ne s'agit pas de demander, il faut présenter le projet, mais ce sont les premiers qui demandent qui peuvent bénéficier des fonds.

**M. GIRARD.-** C'est le programme d'action pour le Fonds d'Aménagement Communal. On a décidé d'attribuer la totalité de ce fonds à la construction du complexe de tennis. Ce sont trois courts couverts, deux extérieurs en terre battue, deux terrains de *beach* tennis, deux courts de paddle et une salle de musculation. Tous les clubs sportifs utilisant le parc des sports pourront s'en servir. On a également une prestation supplémentaire avec un restaurant. Une étude est en cours. Le bâtiment sera également utilisé par les enfants scolarisés à Lagny-sur-Marne. Son utilisation pourra s'étendre aux activités périscolaires municipales, ainsi qu'à l'ensemble de la population.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions et documents afférents auprès du Département.

**M. LOPEZ.-** Je suis d'humeur un peu taquine : pouvez-vous nous dire où se situe le plan d'eau sur le parc des sports, car le paddle se pratique sur l'eau...

**M. le Maire.-** C'est un autre paddle.

**M. GIRARD.-** Il y a le paddle qui se pratique sur la Marne avec une rame, mais il y a aussi celui qui se pratique dans un court couvert. C'est une forme de tennis et un point d'eau n'est pas nécessaire.

**M. LOPEZ.-** Jusqu'à présent, on finance le terrain de tennis de Pomponne. Continuera-t-on à le faire avec ces nouveaux terrains de tennis en terre battue sur Lagny ?

**M. le Maire.-** C'est prévu, parce qu'il y a un beau site – de temps en temps inondé. Ses terrains sont bien entretenus par le club. Il n'y a pas de raison d'en remettre là et d'en enlever là. Il y a un co-financement, car la ville de Pomponne participe également. Nous n'en avons pas rediscuté récemment, mais il n'y a pas de raison que cela ne continue pas.

**M. GIRARD.-** Pour les courts de tennis de Pomponne, j'ai pris contact avec l'adjoint au sport pour discuter de ce petit problème.

**M. HELFER.-** Si je peux rebondir sur les actuels courts couverts, que deviennent les infrastructures ?

**M. le Maire.-** Une réflexion est en cours, sans aucun parti pris. On peut mettre un peu de services publics, un peu de logements ou les deux, mais sans doute pas de commerce car le centre commercial a déjà des difficultés à bien vivre. Rien n'est bouclé. En tout cas, le foncier appartient à la Ville.

**M. ROULLE.-** Dans le cadre de ce beau projet, nous souhaitons faire une proposition. Vous précisez en page 11 de l'annexe 9 bis que le projet de tennis au sein du parc des sports prévoit un espace bar et restaurant. Nous vous proposons de confier la gestion de cette espace à une structure en économie sociale et solidaire. Ce type de structure s'insère très bien dans une vie de club, car elle n'a pas qu'une dimension marchande mais favorise le lien social. En page 13 de l'annexe, vous indiquez bien que le rôle du club est de véhiculer des valeurs de partage, de convivialité et de solidarité. Par conséquent, évitons un espace purement marchand où il ne s'agirait que de consommer et qui serait en quelque sorte plaqué au sein de la vie de ce club.

**M. le Maire.-** L'objectif n'est pas de le réserver uniquement au club. L'espace sera ouvert au public. Dans ce secteur de la Ville, il n'y a rien, aucune proposition. Or vous avez un lycée, des sportifs et des visiteurs. Il nous a paru intéressant d'avoir une offre. Cette offre commerciale peut avoir un caractère de rentabilité, car le délégataire doit trouver une rentabilité. Bouchra a mené cette partie du dossier. Elle a fait un benchmarking et va vous l'expliquer.

**Mme FENZAR.-** À la fin de notre étude, nous sommes tombés sur un complexe de tennis qui avait pris un restaurateur. C'était une association d'insertion professionnelle où les serveurs étaient en formation. Ceux qui préparaient les repas avaient des tuteurs (les cuisiniers). Le principe m'a semblé extrêmement intéressant. Je me suis dit que si l'on pouvait rallier ce complexe sportif avec cette proposition de restauration avec, en plus, un côté solidaire, on était dedans. J'ai contacté l'association en question. Je leur ai demandé leur nom, car cela m'intéressait de le faire à Lagny. Elle m'a tout de suite répondu que c'était un test et qu'ils ne comptaient pas renouveler l'expérience. C'était apparemment compliqué à gérer. Elle m'a donné les coordonnées d'une autre association que j'ai également contactée. J'ai eu le même refus. Si vous connaissez quelqu'un prêt à s'investir, je suis preneuse.

Ensuite, nous nous sommes demandé ce que nous avions envie de voir dans ce restaurant et parc des sports. Nous voulons quelque chose de dynamique. Le restaurateur ou la personne qui prendra en main ce restaurant devra diffuser les matchs, être là le soir, être assez volontaire pour dynamiser cela au maximum. J'ai fini par prendre du recul en me demandant si une association était capable de le faire. Aujourd'hui, il n'y a pas de parti pris. Nous savons que nous voulons des partenaires en mesure de nous dynamiser cela.

Nous travaillons sur la convention que nous aurions avec le futur restaurateur. Beaucoup de choses qui nous intéressent lui seront imposées. C'est pourquoi nous partons sur une délégation de service public pour répondre à la demande des Latignaciens et que nous ne laissons pas un propriétaire faire ce qu'il veut. Après analyse, je ne suis pas sûre que ce soit compatible.

**M. ROULLE.-** Vous avez un cahier des charges pour la DSP, il peut être intéressant d'y mettre un certain nombre de conditions pour que ce ne soit pas uniquement marchand. De mémoire, dans ce marché, nous sommes sur la politique de la Ville sur Orly Parc ?

**M. le Maire.-** Non. Il n'est pas dans le périmètre de la politique de la Ville.

**M. ROULLE.-** Je confonds avec le projet sur la réfection du bâtiment en bords de Marne sur les sports nautiques.

**Mme FENZAR.-** Nous avons énormément de critères. Nous allons peut-être petit à petit les baisser, car il va nous falloir trouver un professionnel capable de répondre à la demande, tout en étant rentable.

**M. AUGUSTIN.-** Par ailleurs, la procédure d'attribution dans ce type de concession est encadrée. On ne prend pas *a priori* seulement celui qui nous plaît le plus, mais le mieux-disant au regard des critères du cahier des charges.

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer toutes les conventions et documents afférents auprès du Département, dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal, pour la construction d'un complexe de Tennis au Parc des Sports.**

**Adopté à l'unanimité**

### **N°16 - AFFAIRES SPORTIVES – Modification du tarif des activités sportives municipales 2020/2021**

**M. GIRARD.-** Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal avait accordé une remise sous la forme d'un avoir de 30 % aux réinscriptions des activités sportives municipales pour l'année scolaire 2020/2021, qui comprend l'éveil aux sports, l'école multisports, le sport adulte et le sport sénior.

Le Conseil Municipal est invité à valider l'annulation de cet avoir, au profit d'une gratuité, pour les réinscriptions ainsi que pour les nouvelles inscriptions, pour la saison 2020/2021, en raison du contexte sanitaire qui n'a pas permis de maintenir la totalité des séances d'activités sportives municipales, ainsi qu'à abroger la délibération n°18 du 15 septembre 2020.

**M. LOPEZ.-** Il s'agit d'une très bonne décision. Pour la rentrée 2021/2022, qu'envisagez-vous de faire ? Est-ce tarif plein ? Y a-t-il une réduction ? Dans le même état d'esprit que la dernière fois, en parlant de problème de santé publique et de reprise d'inscription des jeunes et des enfants aux différentes activités sportives, applique-t-on le tarif d'avant 2020 ?

**M. le Maire.-** Très probablement. Nous n'en avons pas discuté avec la majorité municipale. Nous étions récemment dans des clubs sportifs et il n'y a aucun problème de reprise. Cela repart à fond et dans certains, plus qu'à fond !

**M. LOPEZ.-** J'imagine que cela a bien repris surtout dans les clubs extérieurs. En intérieur est-ce la même chose ?

**M. GIRARD.-** En intérieur aussi, en particulier les clubs d'arts martiaux et autres, qui ont réussi à conserver 90 à 95 % de leurs adhérents. Beaucoup de travail a été effectué en extérieur, en particulier par le club de judo et d'autres clubs, ce qui a permis de maintenir le lien avec les différents adhérents. Quant à la tarification, je suis d'un naturel optimiste : je pars du principe que l'on va reprendre en septembre à temps plein et que l'on n'aura pas d'arrêt.

**M. le Maire.-** On avisera en temps voulu !

**Le Conseil Municipal valide la gratuité, pour les réinscriptions ainsi que pour les nouvelles inscriptions, pour la saison 2020/2021, en raison du contexte sanitaire qui n'a pas permis de maintenir la totalité des séances d'activités sportives municipales, et abroge la délibération n°18 du 15 septembre 2020.**

**Adopté à l'unanimité**

### **N°17 – PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

**N°18 – PERSONNEL TERRITORIAL – Régime des astreintes****N°19 - PERSONNEL TERRITORIAL - Forfait mobilités durables****N°20 - PERSONNEL TERRITORIAL - Service commun RH avec la CAMG****N°21 – PERSONNEL TERRITORIAL – création d’un poste en accessoire à la Direction Générale des Services****N°22 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création d’un poste accessoire à la Direction des Ressources Humaines****N°23 – PERSONNEL TERRITORIAL - Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections****N°24 - PERSONNEL TERRITORIAL – Adoption du plan de formation triennal 2021- 2023****N°25 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents – modifications d’emplois**

**M. AUGUSTIN.-** Il y a deux catégories de délibérations.

Des délibérations concernent les indemnités des personnels. Nous les reprenons, car les délibérations sur lesquelles nous nous appuyions pour verser ces indemnités n'étaient plus conformes à la suite des évolutions successives. Nous avons eu des observations de la trésorerie. Rien ne change pour les personnels ; les textes seront simplement conformes à la législation et à la réglementation.

Des délibérations vont dans le sens de l'histoire, notamment celles concernant la possibilité pour les personnels de bénéficier d'une aide s'ils viennent travailler à vélo. Je pense que cela ne gênera pas les membres écologistes de cette assemblée.

Par ailleurs, il y a l'idée d'intercommunaliser les tâches industrielles inhérentes à la gestion des personnels et sur lesquelles un service municipal n'a pas beaucoup de valeur ajoutée. Il est préférable de consacrer nos forces à un accompagnement plus personnalisé des agents dont nous savons qu'ils nous rendent quotidiennement de grands services.

La délibération 17 concerne les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Ces heures supplémentaires sont déjà versées aux personnels. Le texte qui vous est proposé normalise la façon dont elles doivent être payées, notamment en donnant la liste de tous les personnels qui y sont éligibles.

**M. le Maire.-** Je vous propose de poser maintenant vos questions ; nous voterons l'ensemble des points ensuite.

**M. ROULLE.-** Nos questions portent souvent sur des points de précision.

En page 19 de la note 17, il est indiqué que le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à l'autorité territoriale. Quels critères déterminent ce choix ? L'agent a-t-il connaissance des critères avant la réalisation des heures supplémentaires et de la compensation choisie par l'autorité ?

**M. AUGUSTIN.-** Bien sûr. Le choix est offert. Cet élément est quelque peu théorique. Offrir du repos compensateur à des gens dont on a souvent besoin – quasiment en permanence – est en réalité impraticable. De ce fait, on est le plus souvent conduit à proposer de la rémunération. C'est effectivement au choix de l'agent dans la mesure du possible.

**Mme SOUDAIS.-** Sur le point 20, la mutualisation d'un agent chargé de la prévention des risques nous interroge. Ces agents ne sont jamais en nombre suffisant. Combien d'agents sont-ils chargés de cette prévention à Lagny ? Quel est le rôle de l'agent mutualisé ? Est-ce un simple rôle de coordination ?

**M. AUGUSTIN.-** Le poste n'existe plus au sein de la commune. Les conditions de travail et la façon dont les agents doivent remplir leurs missions font l'objet d'une attention permanente, mais c'est celle du management. Il y a des cas particuliers, soit en fonction de l'état de santé de la personne, soit en fonction du poste. Ces cas particuliers sont très peu nombreux. D'après l'expérience que nous avons vécue avec le

précédent en charge de cette fonction, au bout de trois ou quatre mois d'expertise, il était un peu désœuvré face à des difficultés très ponctuelles, précises et importantes. Positionner cette personne au niveau de Marne et Gondoire répondra aux besoins spécifiques de la commune de Lagny-sur-Marne et apportera à toutes les petites communes une ressource dont elles sont démunies. On parlait de l'intérêt de la jouer collectif au niveau de Marne et Gondoire, et c'est bien le cas. Les tâches de cette personne seront les plus fréquentes dans les grosses communes, avec un effectif important. Il n'y a pas de quoi occuper à temps plein un chargé de prévention sur notre commune. La prévention et les conditions de travail et de sécurité sont d'abord de la responsabilité du management.

**M. FAILLE.-** Une question sur le point 24 sur le plan de formation.

L'un des objectifs du plan de formation est, je cite la note de synthèse : « *Adapter les compétences requises pour répondre aux priorités politiques et projets développés par l'équipe municipale.* ». Qui plus est, l'axe 1 de ce plan vise à « *Favoriser l'adaptation des services à l'évolution de l'environnement territorial et des enjeux sociétaux* ». L'annexe 10bis répertorie les formations qui seront proposées. Cependant, nous ne retrouvons aucune formation quant à la sensibilisation aux problématiques d'égalité femme-homme, et très peu de formations de sensibilisation quant aux pratiques éco-responsables : seulement trois plus exactement. Or, dans le Plan d'Action pluriannuel en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes voté en Conseil Municipal en mars, il était fixé l'objectif de sensibiliser les encadrants, lors d'une formation globale quant aux stéréotypes femmes / hommes afin de les dépasser et à l'équilibre des temps de vie professionnelle / personnelle. Nous n'en retrouvons pas mention. Du fait de ces manques dans ce plan de formation, nous nous abstiendrons.

**M. le Maire.-** Dont acte.

**M. AUGUSTIN.-** C'est traité dans l'autre volet. Ce plan de formation, tel qu'il vous est présenté, est le cadre national général visant à couvrir des problématiques spécifiques des activités professionnelles des agents. La problématique environnementale n'apparaît pas clairement ; nous en parlions tout à l'heure. La nature des produits utilisés et la façon dont les agents les emploient fait quotidiennement partie d'une préoccupation. Nous avons notamment équipé les écoles de dispositifs (laveuses, etc.). Nous évoluons positivement dans ce domaine, même s'il y a toujours des marges de progrès.

Sur la problématique égalité homme/femme, nous menons une action spécifique qui ne s'arrête pas simplement au fait de sensibiliser les agents à cette nécessité, mais qui implique aussi la façon dont on se comporte au quotidien, dont on conduit les entretiens, dont on pilote les recrutements, pour que ces inégalités se résorbent dans la mesure du possible.

**M. le Maire.-** Sur l'environnement, nous sommes très proches du SIETREM pour différentes raisons – et des bonnes, parce qu'il dispense beaucoup de formations, notamment à nos agents.

**M. FAILLE.-** Je ne comprends pas pourquoi ces aspects n'apparaissent pas dans le plan de formation qui nous est présenté.

**M. AUGUSTIN.-** Les deux documents se complètent.

### **N°17 – PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

**Le Conseil Municipal approuve les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et abroge la délibération n°15 du 22 octobre 2002.**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**33 voix pour**

**1 voix contre (Mme SOUDAIS)**

**N°18 – PERSONNEL TERRITORIAL – Régime des astreintes**

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'octroi du régime des astreintes et abroge les délibérations n° 12c du 15 avril 1996 et n° 18 du 13 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

**33 voix pour**

**1 abstention (Mme SOUDAIS)**

**N°19 - PERSONNEL TERRITORIAL - Forfait mobilités durables**

Le Conseil Municipal instaure le « forfait mobilités durables » pour les agents ayant recours aux modes de transports durables tels que le vélo ou le co-voiturage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Adopté à l'unanimité

**N°20 - PERSONNEL TERRITORIAL - Service commun RH avec la CAMG**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention afin que la ville de Lagny-sur-Marne puisse intégrer le service commun RH de la CAMG, précise que les postes budgétaires concernés par ce service commun sont au nombre de quatre, supprime les emplois budgétaires correspondant et à procéder au transfert de charge afférent aux quatre postes budgétaires transférés conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

**33 voix pour,**

**1 abstention (Mme SOUDAIS)**

**N°21 – PERSONNEL TERRITORIAL – création d'un poste en accessoire à la Direction Générale des Services**

Le Conseil Municipal vote la création d'une activité accessoire à la Direction Générale des Services pour des prestations de conseil et expertise juridique, et autorise l'autorité territoriale à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

**33 voix pour**

**1 voix contre (Mme SOUDAIS)**

**N°22 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un poste accessoire à la Direction des Ressources Humaines**

**Le Conseil Municipal vote la création d'une activité accessoire à la Direction des Ressources Humaines pour des prestations de conseil et expertise budgétaire, et autorise l'autorité territoriale à signer les actes d'engagement en référence.**

**Adopté à l'unanimité**

### **N°23 – PERSONNEL TERRITORIAL - Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections**

**Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections.**

**Adopté à l'unanimité**

### **N°24 - PERSONNEL TERRITORIAL – Adoption du plan de formation triennal 2021- 2023**

**Le Conseil Municipal prend acte du plan de formation triennal 2021-2023.**

### **N°25 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents – modifications d'emplois**

**Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs des emplois permanents fixé à 345 postes.**

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.-** Les points à l'ordre du jour ont tous été traités. Nous passons aux questions de fin de Conseil.

### **Lagny Écologiste et Solidaire**

**M. ROULLE.-** Nous constatons depuis de nombreux mois une dégradation du parking du cinéma. À certains endroits, des piliers de chantier soutiennent le plafond. Il semblerait même que des morceaux de la charpente en béton se détachent. Merci de nous présenter un point sur la situation et pourquoi les décisions de rénovation tardent à venir.

**M. le Maire.-** Le parking n'est effectivement pas en bon état. Certains d'Objectif Lagny avaient l'idée de remettre un étage au-dessus ; or le parking n'est pas du tout fait pour cela. Il est en souffrance depuis plusieurs années. Il y a des étais partout. Dans notre budget voté, il y a un budget pour procéder à la remise en état du parking. Des travaux démarrent sur le dernier trimestre 2021 pour une durée d'environ 12 mois. Le bureau d'études est déjà missionné.

**M. ROULLE.-** Cela signifiera peut-être sa fermeture à un moment donné ?

**M. le Maire.-** Normalement, non.

**M. ROULLE.-** Pouvez-vous nous présenter les aides aux départs en vacances, qu'elles soient financières ou matérielles, afin de permettre à chacun de profiter de celles-ci ?

**M. le Maire.-** Il y a des aides matérielles et financières de l'ordre du national (chèques-vacances, vacances pour tous, l'ANCV). Quelques dispositifs locaux de la Ville – je pense au mini-séjour en Normandie. Il y

a aussi le programme Festiv'été (activités pour les enfants restant une partie de leurs vacances à Lagny) pour que tout cela soit synonyme de bonne humeur, joie, sport et culture. Il y a toute une palette de propositions pour les enfants. C'est l'action de la Ville. Il y a également le parc Foucher de Careil ; cette nouvelle aire est très courue et d'ailleurs très attendue.

**M. FAILLE.**- Selon une étude récente, une Française sur cinq, quel que soit son âge, a déjà été confrontée à la précarité menstruelle, les plus jeunes étant les plus fortement exposées. Cette situation est l'une des plus grandes sources d'inégalité femme-homme. Nous avons déjà formulé l'idée en Conseil Municipal d'un dispositif de protections hygiéniques gratuites. Lors du dernier Conseil Municipal en avril, je m'étais approché de Mme BLANCHARD pour que nous puissions travailler ensemble sur ce sujet. Je profite pour la remercier pour l'intérêt qu'elle porte à ce projet. Cependant, à ce jour, nous n'avons pas pu avancer davantage. Notre groupe souhaite donc connaître votre position quant à notre proposition d'expérimenter la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans certains locaux de services publics.

**M. le Maire.**- Des dispositifs sont déjà mis en place par l'État et la Région Île-de-France, qui en financent. En ce qui nous concerne – et vous avez rappelé avoir eu un contact avec Florence BLANCHARD –, un travail a commencé avec l'association Féminité sans-abri. Le but est de mettre en place des points de collecte de distribution de produits intimes, voire de beauté. Cela avance, nous ne nous sommes pas endormis sur le sujet. Florence est sur l'affaire, n'hésitez pas à parler avec elle de ces sujets.

**Mme SOUDAIS.**- Des Latignacien.ne.s nous ont interpellé.e.s pour exprimer leur désarroi face à la quasi-inaccessibilité de certains bancs publics avec l'agrandissement des terrasses. Des bancs publics, notamment, se retrouvent enclavés entre des tables de restaurateurs. Les Latignacien.ne.s en question n'osent pas utiliser ces bancs du fait d'une forte promiscuité. Qu'envisagez-vous pour permettre à tou.te.s les usager.ère.s de pouvoir en disposer ?

**M. le Maire.**- Nous en avons parlé tout à l'heure. Notre Ville est attractive mais contrainte. Elle est un peu victime de son succès (jours de marché, beau temps ou animations). Il y a parfois des frictions entre des usages un peu différents. Je suis régulièrement interpellé – quand je dis régulièrement, à chaque fois que je suis en Ville, donc plusieurs fois par semaine – notamment par des personnes âgées qui ont l'habitude de se retrouver sur les bancs. Nous avons remis les bancs du marché. Nous l'avons entendu. Pour des raisons sanitaires, nous avons été obligés de les enlever. Il y a des terrasses parfois un peu envahissantes. Des bancs de la Place de la Fontaine vont être déplacés. C'est une histoire de compromis. Nous sommes très à l'écoute de tout le monde. Le but est que tout le monde se sente le mieux possible, notamment dans notre cœur de Ville.

**Mme SOUDAIS.**- Madame la première adjointe a été élue conseillère départementale. Va-t-elle renoncer à son mandat municipal afin d'accomplir convenablement sa tâche ? Il semble inconcevable d'être sur tous les fronts, le temps n'étant pas infini, ce qu'a pu démontrer l'absence de Madame la première adjointe à la dernière commission éducation, qui se déroulait en même temps que l'installation du conseil départemental.

**M. le Maire.**- C'est faire peu de cas de la capacité de Bouchra d'assumer sa vie de famille – elle a trois enfants – d'avoir une profession libérale, qui est une exigence en termes d'horaires, d'implication mentale extraordinaire, de pouvoir être adjointe, et d'avoir toujours rempli parfaitement ses missions. Je le sais, parce que je la connais bien. Je l'ai vue. En plus, elle fut un temps présidente de l'association des commerçants. Je connais sa grosse capacité de travail. Je peux m'engager pour elle et je l'ai fait sur ces élections. Je sais qu'elle assumera parfaitement tous ses mandats. On a vu tout à l'heure la synergie qu'il peut y avoir entre ses mandats au Département et ce mandat d'élue local. D'ailleurs, on a bien vu le positionnement des électeurs sur cette élection : ils ont choisi des élus locaux engagés. Les 14 maires de Marne et Gondoire, pendant cette période Covid, avec leurs équipes municipales, étaient sur le terrain. Il n'y a pas toujours de la reconnaissance en démocratie, mais celle-ci a été belle et massive.

Je vous trouve un peu gonflée – c'est le mot qui me vient à l'esprit. On peut rappeler que votre collègue, Patrick ROULLE s'est présenté avec Thibaud GUILLEMET. Je crois me souvenir qu'il avait été maire et en même temps conseiller régional. Je me souviens que vous avez soutenu Mme PULVAR, Vincent FAILLE était un de ses colistiers, qui est aussi conseillère régionale et adjointe au Maire de Paris – elle y

arrive, j'imagine. Vous avez soutenu Mme AUTAIN, députée et conseillère régionale. Où est le problème ? Bouchra ne serait pas capable de le faire ?

**Mme SOUDAIS.**- Je répondrai en ce qui me concerne, car je défends Mme AUTAIN : j'ai justement bien précisé qu'il faudrait que Mme AUTAIN choisisse entre les deux.

**M. le Maire.**- J'imagine qu'elle vous aurait écoutée...

**Mme SOUDAIS.**- Qu'elle m'écoute ou non, peu importe, mais je suis bel et bien contre le cumul des mandats.

**M. le Maire.**- Regardons cette interdiction de cumul des mandats entre un exécutif local et un parlementaire : c'est une catastrophe. Nos parlementaires ne sont plus au contact des gens. Ils ne les connaissent pas. Surtout en cas de renouvellement d'élection, il suffit d'avoir la bonne étiquette au bon moment pour être élu. On a vu notre parlementaire de la septième circonscription se présenter et se prendre une terrible gamelle. Pourquoi ? Parce que nos parlementaires sont complètement déconnectés. Avoir des gens qui ont deux mandats, un exécutif départemental régional et un exécutif local, est une évidence. Au contraire, c'est très bien : cela nous aide énormément. Lagny a été pendant plusieurs mandats totalement isolée politiquement. On n'avait ni levier politique ni subventions pour pousser nos projets pendant toutes ces périodes. Regardez le niveau d'investissement de la Ville depuis 2014 et regardez les dossiers que nous traitons ici : nous serions incapables de le faire sans relais au Département et à la Région. C'est la réalité des choses. On peut être contre et dire chacun fait un petit bout du truc, mais non, il faut de temps en temps cumuler les mandats. Je ne suis pas un forcené du cumul des mandats. Je ne me présente pas comme certains à toutes les élections qui passent, mais j'aurais pu me présenter aux départementales et cumuler. Je pense que d'autres, et notamment Bouchra, seront bien plus utiles que moi au Département.

**Mme SOUDAIS.**- Je pense que vous avez déjà assez de tâches, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- Oui, je ne me plains pas. Je suis occupé. On le droit de ne pas être d'accord. Je vous ai exposé mon point de vue.

**M. AUGUSTIN.**- La proposition de Mme SOUDAIS serait de voir un homme redevenir premier adjoint...

**M. ROULLE.**- Puisque vous nous ramenez à certaines élections, Monsieur le Maire, c'était une question et pas un procès d'intention. On s'interroge. C'est légitime. Il peut être très intéressant d'avoir une conseillère départementale au sein de cette instance. Ce n'est pas le sujet. Nous étions simplement interrogatifs.

**M. le Maire.**- On va laisser la principale intéressée répondre, parce que l'on a parlé à sa place.

**Mme FENZAR.**- Merci, Monsieur le Maire, pour cette réponse, mais surtout merci pour votre confiance.

Je ne vous remercie pas de l'attaque. Vous dites que c'est simplement une interrogation, mais cela n'en est pas une lorsque l'on me dit d'emblée que j'ai été absente à cette Commission scolaire. L'intronisation est arrivée en même temps. C'est une question de planning. Je suis tout à fait capable de m'organiser, excepté lorsque cela tombe juste après une élection.

Me reprocher cela d'emblée n'est pas du tout sympa. Surtout venant de vous... Vous considérez qu'une femme n'est pas capable de faire deux choses à la fois et de les mener de front. La preuve que M. le Maire me connaît suffisamment : en revanche, vous, absolument pas. Je ne suis pas du tout le genre de personne à accepter une tâche que je ne serais pas capable de mener. Si j'étais consciente que je n'étais pas capable de le faire, je n'attendrais même pas que M. le Maire me retire le poste, je le ferais moi-même. J'ai une honnêteté intellectuelle. Vous ne me connaissez pas. Ce n'est pas grave. Vous apprendrez que je suis capable de faire les deux tout à fait efficacement. Vous ne m'avez pas laissée le temps de le prouver, puisque dès le premier Conseil Municipal et après à peine une semaine de nouveau poste, vous prétendez que je ne suis pas capable de faire les deux en raison d'une absence à une réunion arrivée à l'improviste.

Je vous dirais qu'en tant que première adjointe M. le Maire m'a confié différentes tâches en lien direct avec le Département. Plutôt que d'attendre que les informations viennent à moi, je vais pouvoir aller les chercher en direct. Je vais même parfois gagner un peu de temps.

**Mme SOUDAIS.-** Que la double tâche soit effectuée par une femme ou un homme n'est pas du tout la question ; je suis contre le cumul des mandats.

### Questions Objectif Lagny

**M. FONTAINE.-** Concernant le dispositif « Vacances Apprenantes » mis en place par le gouvernement pour les vacances d'été, qu'en est-il de son application à Lagny ? Qu'est-ce qui est prévu pour le rattrapage scolaire sur la Ville ?

**M. le Maire.-** La Ville ne s'occupe pas de l'éducation. Ce n'est pas dans nos prérogatives. Même si nous essayons de faire des propositions intelligentes et dans l'intérêt du développement de l'enfance, ce n'est pas notre tâche première. Les dispositifs de « Vacances apprenantes » existent. Elles consolident les apprentissages. Nous avons Festiv'été. Depuis plusieurs années, une plateforme très visitée existe au sein de l'Intercommunalité, Mix'Étude.

Les collectivités ne se substituent pas à l'Education Nationale, en tout cas, pas les nôtres, et nous ne prétendons pas le faire. Nous prétendons apporter des compléments en été pour le bien-être, la culture et les loisirs de nos enfants.

**Mme FENZAR.-** Nous avons rencontré hier ou avant-hier l'association Coup de Pouce, qui aide les enfants sur du temps périscolaire. Nous réfléchissons à la manière de mettre cela en place. Comme spécifié par M. le Maire, nous ne sommes pas censés faire du scolaire. Cela nous avait clairement été dit. Nous cherchons malgré tout une solution pour aider les enfants de la meilleure manière possible : soit tous les soirs pendant une heure, soit pendant les vacances sous forme de « Vacances apprenantes ». Nous sommes sur ce sujet également.

**Mme PUNTEL.-** Un dispositif existe depuis plusieurs années, Campus parentalité. Cette plateforme permet à tous d'accéder, *via* une inscription, à tout niveau pédagogique différencié, d'accéder aux loisirs, à des livres édités par Nathan, Milan, etc. Marne et Gondoire subventionne cette plateforme. Nous avons récemment refait une campagne sur les Atribus. En trois mois, nous avons eu 1 500 adhérents supplémentaires.

**M. le Maire.-** J'ai oublié de le citer tout à l'heure. Cela marche très bien.

**M. MONOT.-** Dans le cadre des « Vacances apprenantes », *via* le ministère de la Culture, nous participons *via* Festivi'Été. Nous avons été reconnus l'année dernière dans l'éducation à la culture par un fort soutien. Nous avons encore obtenu cette année une subvention assez importante du ministère de la Culture pour soutenir nos politiques publiques pendant les animations d'été, notamment sur l'éducation culturelle et artistique.

**M. FONTAINE.-** J'en profite pour rappeler que la plupart des questions que nous vous posons font suite à des interpellations de gens – d'ailleurs tout à fait les bienvenus pour le faire.

Cette plainte nous a été formulée par des seniors en situation de mobilité réduite, un dimanche matin assez tôt, jour de marché. Les places réservées étaient occupées par les food trucks. Serait-il possible de laisser ces places disponibles, car c'est précisément le jour où elles servent le plus ? Ce sont en général des horaires privilégiés par les personnes qui s'en trouvent du coup pénalisées.

**M. le Maire.-** Ce sujet sur le partage de l'espace public est un peu plus pointu. Quand on l'occupe, c'est un peu au détriment d'autres. Je suis très sensible à titre personnel au respect et à la gestion des places pour les personnes en situation de handicap. Il nous faut absolument trouver une solution temporaire. Je renvoie à la réflexion globale dont j'ai parlé tout à l'heure, qui concernera la place du Marché au Blé et la place de l'église. Il nous faut être très sensibles et plus performants, notamment sur les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Nous sommes dans une ville compliquée avec des petits trottoirs, des choses très compliquées, pas seulement pour les gens en fauteuil roulant, également pour les non-voyants. Nous devons porter un regard

très particulier aux personnes en situation de handicap et à leurs déplacements. Nous avons remis plusieurs places en face de la maison pour personnes âgées, mais ces arrêts minute ne sont absolument pas respectés. Je demande une coercition de la police municipale pour qu'elle les fasse respecter.

**Mme CHAVANNE.**- Suite à une question en Commission urbanisme de M. FAILLE concernant le projet de coupe des arbres sur le quai de la Gourdine, nous devions rencontrer le référent Marne et Gondoire afin de comprendre pourquoi des arbres apparemment non malades sont malgré tout prévus pour la coupe avec une petite croix rouge. Qu'en est-il de cette réunion ? Le rapport du commissaire enquêteur affirme pourtant en page 32 que « Seuls les arbres malades seront abattus pour des raisons de sécurité ». Nous avons relevé plusieurs avis contraires, affirmant qu'un peuplier et un prunus (au niveau de la société nautique) par exemple, n'étaient en rien malades, mais seraient éventuellement gênants pour la réalisation du futur projet de restructuration du Quai. Comment pourrait-on avoir l'assurance que ces arbres ne seront pas victimes de d'abattages « de confort » pour faciliter les travaux, comme cela est déjà arrivé par le passé ?

**M. le Maire.**- Je dénie que ce soit arrivé par le passé. Je suis absolument contre ce terme d'abattages « de confort » : cela n'existe pas, et certainement pas dans la démarche menée par Marne et Gondoire. La démarche environnementale est extraordinairement forte. Nous bénéficions de subventions massives de ce projet par l'État (plus de 50 %), parce qu'il est environnemental. Ne regardons pas le problème par le petit bout de la lorgnette, en disant « on abat un arbre sain ». Je rappelle que certains arbres très sains méritent d'être abattus car ils tombent sur la tête des gens – on a des exemples à Lagny. Dans le parc de Rentilly, les arbres font partie d'une gestion globale liée à des projets avec une attention toute particulière. On n'abat jamais un arbre si ce n'est pas totalement indispensable. Dans ce projet, si on abat un arbre, on en plante deux. Regardez le projet dans sa globalité. Vous l'aviez totalement critiqué lors de son évolution. Là, vous faites de la petite politique politicienne de bas étage. Ce projet est magnifique. Tous ceux qui le fréquentent, qui le regardent, sous un œil tout à fait sain, non partisan, sont tout à fait d'accord pour dire que c'est un magnifique projet. Ne le salissons pas avec des petites polémiques du type « vous avez coupé un arbre, c'est horrible, on va se suicider ».

**Mme CHAVANNE.**- Le projet est en effet intéressant et ambitieux. Il n'empêche que la raison pour couper un arbre doit être bonne, car un arbre est un arbre. Même si on en coupe un pour en replanter deux, on n'aurait pas exactement la même façon de penser avec des personnes. Si on le coupe, peut-on avoir l'assurance qu'ils ne sont pas malades ? C'est ce qui était écrit dans le rapport du commissaire enquêteur.

**M. le Maire.**- Il faudra vous contenter de mon assurance. Que voulez-vous que je vous dise si vous pensez qu'il n'est pas malade... Vous êtes peut-être paysagiste ?

**Mme CHAVANNE.**- Nous nous renseignerons.

**M. FONTAINE.**- Quel est l'état d'avancement du projet suite à la préemption du bâtiment du Café des Pêcheurs (Chez Jo) au 6 rue du chemin de fer ? Pourquoi rien ne semble avoir avancé depuis des années ? Où en est-on dans ce dossier ?

**M. le Maire.**- C'est une bonne question que je vous remercie d'avoir posée. Cela traîne depuis 2012 ou 2013 au moment où la Ville a préempté, à juste titre, pour maîtriser l'usage du pas-de-porte du pied d'immeuble, puisqu'il nous faut conserver un commerce et contrôler ce type de commerce. À cet endroit, il y a toutes les sorties du cinéma. Il y a des restaurants. Il faut continuer dans ce sens. Il y a un problème de voisinage. Un permis de construire a été accordé il y a déjà un certain temps. Le bénéficiaire de ce permis ne démarre pas les travaux, parce qu'un voisin n'est pas d'accord et le menace d'un procès. La solution n'a pas encore été trouvée mais le sera dans les 12 mois à venir. Je ne dis pas que ce sera construit dans les 12 mois à venir. On ne peut pas rester dans cette situation en raison d'un conflit entre privés, alors que la Ville a donné sa bénédiction en accordant un permis de construire. On ne peut pas laisser ce bâtiment avec ces bâches polluer le visuel de notre entrée de Ville côté rue du Chemin de Fer.

**M. FONTAINE.**- On parlait du parking du cinéma avec les étais là depuis très longtemps. On a déjà mentionné le point dans un Conseil Municipal précédent, mais cela n'évolue pas. Où en est-on ?

**M. le Maire.**- J'ai fait la réponse tout à l'heure. Je vais me permettre aussi de vous poser une question et de vous interpeller. J'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de connivences électorales entre vos deux groupes en Conseil Municipal. Les questions sont souvent les mêmes.

En 2014, votre groupe a expliqué qu'il avait horreur des partis politiques, que c'était Satan, que ce n'était pas sincère dans la démarche, et que vous, Objectif Lagny, vous interdisiez à tout adhérent de faire partie d'un parti politique. C'était un parti pris fort, respectable, mais c'était le vôtre.

En 2017, vous vous jetez massivement dans les bras de « En marche », en pleine rupture avec votre stratégie précédente. Vous faites exploser votre groupe parce que des gens sincères dans votre groupe n'ont pas compris.

Puis, vous faites un petit calcul pour les municipales. Vous n'avez pas d'investiture aux municipales de votre parti politique. Là, vous quittez bruyamment « En marche », expliquant que c'est un parti beaucoup trop à droite. C'est votre choix.

En 2020, vous vous présentez à des élections avec une bannière écologiste – vous sentez peut-être le vent de l'écologie qui vous serait favorable – avec une alliance avec une gauche dite constructive – je crois que ce sont vos mots, même si je ne suis pas spécialiste – avec le succès que l'on connaît.

En 2021, votre *leader* se présente aux élections départementales – c'est absolument son droit – en disant être centre droit. Là aussi, il a le droit de changer d'avis à plusieurs reprises – pourquoi pas.

Au deuxième tour, il change de nouveau, en soutenant des candidats de gauche, en s'étant positionné centre droit au premier tour.

Ce n'est pas la girouette qui tourne mais le vent. Vous avez toujours un vent de retard, à force d'essayer d'être à la mode. Heureusement, les électeurs ne s'y trompent pas et soutiennent des candidats sincères. Je ne dis pas que vous ne l'étiez pas. Toutefois, je mets votre ligne politique en cause, parce qu'on ne la connaît pas. En tout cas, ce n'est pas une ligne droite, ce sont même des lignes qui font de temps en temps 180°. Je suis impliqué dans la vie publique depuis un moment, mais n'avais encore jamais vu faire 180° entre deux tours d'une élection. Vous avez peut-être de bonnes explications ? Cela m'intéresse.

**M. LOPEZ.**- Vous faites des attaques qui sont encore du passé.

**M. le Maire.**- Défaite...

**M. LOPEZ.**- Oui, mais c'est du passé et cela n'a absolument aucun intérêt.

**M. le Maire.**- J'ai hâte que vous nous disiez votre position d'avenir !

**M. LOPEZ.**- Notre groupe a des sensibilités très différentes : de droite, de gauche, etc.

**M. le Maire.**- Vous en avez vous-même beaucoup.

**M. LOPEZ.**- Nous sommes à peu près au centre. C'est une vérité assumée. Nous sommes centristes. Il n'y a pas de problème avec cela. Les choix faits dans les différentes élections sont parfois des choix de personnes que l'on connaît.

**M. le Maire.**- Nous sommes d'accord : sur votre personne et vos ambitions !

**M. LOPEZ.**- Vous me laissez répondre ?

**M. le Maire.**- Oui, allez-y !

**M. LOPEZ.**- L'importance de la démocratie prime parfois. Certaines choses que l'on défend, c'est aussi une représentation, à différentes échelles, de diverses sensibilités qui, pour l'instant, sont difficilement représentées, d'autant plus quand toutes les influences possibles et imaginables sont utilisées pour remporter des élections.

Vous assumez très bien, en tant que président d'intercommunalité, de vous mêler d'élections départementales... très bien. J'imagine que tous les maires sont de la même sensibilité, qu'ils ont tous validée au préalable, les deux mains levées, de soutenir tel ou tel candidat. Tant mieux, c'est votre position.

Vous avez vous-même eu beaucoup d'étiquettes. Peut-on avancer et arrêter ces attaques partisans qui ne servent en rien à la population. À rien du tout ! Je m'en arrête là, parce que cela ne m'intéresse plus.

**M. le Maire.**- La population est heureusement lucide, car vous vous présentez à trois élections et...

**M. LOPEZ.**- Regardez les scores sur Lagny des dernières municipales.

**M. le Maire.**- Il y a une certitude : votre ambition personnelle prime sur tout et ne représente rien d'autre que vous-même. Heureusement, cela se sait, cela se voit et se retrouve dans les urnes !

Je vous souhaite une bonne soirée. À très bientôt et bonnes vacances à toutes et à tous.

*(La séance est levée à 20 heures 35.)*